



INFOS PRATIQUES

UN CAHIER D'EXPRESSION CITOYENNE MIS À DISPOSITION EN MAIRIE

Mis en ligne le 18 janvier 2019

Dans le cadre du grand débat qui se tient sur l'ensemble du territoire, la commune de Treillières vous informe qu'un cahier d'expression citoyenne est à la disposition des habitants au sein de la mairie pour recueillir leur parole. Accessible aux horaires d'ouverture.



[≡ RETOUR À LA LISTE](#)



44119 Treillières

 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.